



Pierre Yves
Duchesne

BULLETIN D'ADHESION AICOM JUNIOR 2017/2018

Je, soussigné Madame – Mademoiselle – Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

Déclare inscrire mon enfant

Age : _____
Sexe Féminin Masculin
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____
Email : _____

A l'Académie Internationale de Comédie Musicale Junior (AICOM Junior), dont le siège social est situé au 3 bis Cité Bergère 75009 Paris, pour l'année 2017-2018 (du 06/09/2017 au 27/06/2018), couvrant l'année scolaire corrélativement au calendrier de la zone C (Ile de France).

Pour les cours de :

- Dimanche matin (10h-13h)
- Samedi après-midi (14h-17h)
- Mercredi après-midi (14h-17h)

Tarif unique de 990 euros / an (tarif 2017)

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de : EUROPE MUSICALS, virement ou CB.

Facilité de paiement pour ceux qui le désirent : acceptation au moment de l'inscription de trois chèques datés du jour encaissables à la signature, puis 1^{er} octobre 2017 et 1^{er} décembre 2017. Se référer aux conditions générales, article 6.

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Etablissement de formation professionnelle, cours adultes, enfants, stages et entreprises
Tél : 01 45 23 52 69 – contact@aicomparis.com - www.aicomparis.com

SAS EUROPE MUSICALS, au capital de 427 500€
SIRET : 75231844400011 – RCS : Paris 752 318 444
Adresse postale : 3 bis Cité Bergère – 75009 Paris

- CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR -

1 / Loi informatique et liberté : dans le cadre de la loi « informatique et liberté », seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

2 / Pour les cours ayant lieu à l'AICOM, plusieurs groupes sont organisés suivant les âges. A noter qu'un élève inscrit dans le groupe des Juniors est susceptible de passer dans le groupe des Ados, quel que soit son âge, selon l'avis concerté des professeurs et de la directrice de l'AICOM Junior, et cela dès les premiers cours de l'année (suivant le niveau des groupes). A noter qu'un élève inscrit dans le groupe des Ados est susceptible de passer dans le groupe des Pré-Ados, ou un Pré-Ado dans le groupe des Juniors, quel que soit son âge, selon l'avis concerté des professeurs et de la directrice de l'AICOM Junior, et cela dès les premiers cours de l'année (suivant le niveau des groupes). L'âge minimum est de 7 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire.

3/ Résiliation du bulletin d'adhésion :

- a- Avant la date d'inscription : par lettre recommandée avec accusé de réception à destination de l'AICOM – SAS Europe Musicals, le répondant financier, signataire du présent bulletin d'adhésion, peut décider la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, l'AICOM reversera l'ensemble des sommes versées.
- b- Jusqu'à 14 jours après l'inscription, la SAS Europe Musicals reversera l'ensemble des sommes versées, déduction faite de la première journée de cours (à raison de 20 euros par heure de cours). Au-delà le solde des frais est dû.
- c- Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de cinq (5) semaines consécutives (hors vacances) pourra être considérée par l'AICOM comme une résiliation définitive de l'inscription. Le solde des frais annuels est dû.

4/ Si l'enfant est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. Les parents ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin.

5/ Dispositions financières : dans le cas d'un règlement en trois fois (facilité de paiement), tous les chèques sont à déposer à la signature du présent bulletin d'adhésion : remise de trois chèques encaissables aux dates : à l'inscription, 1^{er} octobre 2017 et 1^{er} décembre 2017. Dans le cas d'un paiement annuel, le solde est exigible à la signature du présent bulletin d'adhésion. Toute échéance impayée entraîne la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel.

6/ L'AICOM se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de moins de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.

7/ L'élève doit impérativement fournir à l'AICOM une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et l'individuel accident et l'extra-scolaire, un certificat médical, une photo d'identité et une autorisation de sortie pour les parents (pour les mineurs). Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous donnez droits à l'image de votre enfant pour la promotion de l'AICOM Junior sur tout support.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermées à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié par les parents (par un certificat médical, avis d'audition, certificat de travail, etc.) auprès de l'administration de l'AICOM Junior : Laurence Cohen – 06 62 08 85 86, Administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69.

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de la SAS Europe Musicals, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à _____, le _____
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Etablissement de formation professionnelle, cours adultes, enfants, stages et entreprises
Tél : 01 45 23 52 69 – contact@aicomparis.com - www.aicomparis.com

SAS EUROPE MUSICALS, au capital de 427 500€
SIRET : 75231844400011 – RCS : Paris 752 318 444
Adresse postale : 3 bis Cité Bergère – 75009 Paris